

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 6 mai 2025

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 29 avril 2025

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. LAGALISSE Clément, M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane, M. CARTILLIER Antoine,

ABSENT(E)S :

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

Mme GREGOIRE Corinne a donné pouvoir à M. TRAIN Raymond

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément

M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme RAPIN Christiane

Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme NEYROUD Michèle

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité

La MJC est venue présenter à l'ensemble du Conseil municipal un bilan des 2 années passées dans la perspective du renouvellement de la convention d'objectifs pluriannuelle.

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 6 mai 2025

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE							
Opérations réelles							
PREVISIONS		Fonctionnement		Investissement		Total	
Dépenses prévues			2 138 159		6 087 232		8 225 391
Dépenses réalisées			633 249		1 058 602		1 691 851
soit en %							
Recettes prévues			2 138 159		6 087 232		8 225 391
Recettes réalisées			524 684		1 974 140		2 498 824
soit en %							
Excédent							806 973
Déficit			-108 565				
2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT							
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)						3 000 000	
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2025							
Objet	capital	Intérêts		frais dossier		Dernière échéance	
Voirie Marcorens	47 983	9 693				2037	58444
Construction Mairie	75 223	8 178				2027	83402
Groupe Scolaire	61 451	94 173				2049	77812
EPF Aslam	55 604			10021	2028	65625	
EPF Michel	25 415			8741	2036	35694	
Total	265 676	112 044		18762		320 977	
Ligne de Trésorerie							
Néant							
3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)							
		Prévues		Réalisées		%	
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)		0		0			
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)		120 588		5 191		4.30%	
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)		5 567 452		994 552		17.86%	
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)		81 019		0		0.00%	
Total		5 769 059		999 743		17.33%	
3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES							
		Prévues		Réalisées		%	
62 Contruction groupe scolaire et annexes		5 567 452		994 552		17.86%	
		5 567 452		994 552			
7. MONTANT DE LA TRESORERIE AVEC L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :							
1 016 336.90 €							
7. MONTANT DE LA TRESORERIE SANS L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :							
103 358.53 €							
GROUPE SCOLAIRE							
Montant payé sur fonds propres depuis 2022 :		598 662.89 €		Montant total déjà payé : 2 995 304.36 €			
Montant du prêt accordé en juin 2024 :		2 500 000.00 €					
Montant des factures payées avec le prêt :		2 396 641.47 €					
dont Factures de travaux		1 768 451.99 €					
dont Factures MOE/études (egsol,socotec)		628 189.48 €					
Remboursement LTI		300 000.00 €					
Assurance TRC		10 289.97 €					
Assurance DO		44 987.44 €					
Banque (capital)		10 106.25 €					
Géomètre		3 720.00 €					
Montant restant sur le prêt de 2 500 000 €		103 358.53 €					
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)							
SUBVENTIONS PREVUES						914 000	
SUBVENTIONS REALISEES						90 000	
Taux de réalisation							
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT							
Prévisions						144 268	
Réalisations FCTVA						136 268	
Réalisations Taxe aménagement						0	
Taux de réalisation							
6. MASSE SALARIALE							
Mois en-cours							
Effectif titulaire						10	
Effectif non titulaire						8	
Effectif total						18	
Dispo						1	
Arrêt maladie						0	
Effectif total						1	
Chap 012							
Prévu		828 471					
Réalisé		269 464					
Tx de réalisati		32.53%					
Disponible		559 007					
% moyen		Réalisé		% réalisé		Disponibilité	
Janvier		78 058		9.42%		750 413	
Février		62 287		7.52%		688 126	
Mars		68 115		8.22%		620 011	
Avril		61 004		7.36%		559 007	
Mai		0					
Juin		0					
Juillet		0					
Août		0					
Septembre		0					
Octobre		0					
Novembre		0					
Décembre		0					
		269 464					

Monsieur le Maire a également transmis aux conseillers un point détaillé de l'avancement financier de la construction du groupe scolaire.

- **Délibération – Demande auprès de la région de la mise à disposition à titre gratuit d'un barnum à destination des associations locales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum (3 mètres par 3 mètres) à destination exclusive des associations locales.

En contrepartie, la commune s'engage à :

- Le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations communales,
- Prendre en charge son assurance et son bon fonctionnement,
- Le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- SOLLICITE auprès de la Région la mise à disposition d'un barnum à destination des associations communales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

- **Délibération – Demande de subvention – Produits des amendes de police – Création d'un plateau ralentisseur et d'un trottoir – Route du Salève**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des travaux sont prévus route du Salève à l'entrée du chef-lieu. Dans la continuité de la sécurisation des hameaux et pour réduire la vitesse à l'entrée du village, il est envisagé de créer un plateau ralentisseur et un trottoir permettant aux piétons et notamment aux enfants de se rendre en toute sécurité au nouveau groupe scolaire. Les travaux sont estimés à 18 796,60 € HT soit 22 555,92 € TTC.

Il est rappelé que le département procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police, attribuée par le Préfecture.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter une aide auprès du département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération « Sécurisation et création d'un plateau ralentisseur et d'un trottoir sur la route du Salève ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Avancée de la construction du groupe scolaire**

Le planning avec une fin de travaux, le 24 décembre 2025 est toujours maintenu malgré le retard pris par une entreprise. Une mise en demeure de tenir les délais lui a été transmise par les architectes.

Concernant la reconsultation du lot n°13 – sols souples suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Sols confort, 4 entreprises ont transmis une offre.

Une demande de négociation a été demandée aux 3 meilleurs offres conformément au règlement de la consultation.

Le 15 mai prochain, une réunion est fixée avec le bureau d'études paysage ainsi que l'entreprise titulaire du lot aménagements extérieurs, concernant l'aménagement paysager des deux cours d'école ainsi que du parvis.

Un piquetage des arbres et arbustes sera fait sur site.

Les jeux extérieurs de l'école maternelle seront repris dans la nouvelle cour de récréation.

L'ensemble des élèves ont été questionné sur l'aménagement des cours et des équipements qu'ils souhaiteraient avoir. Voici les demandes les plus plébiscitées : un toboggan, une balançoire, un trampoline, un mur d'escalade, un terrain de foot, un panier de basket, une marelle, un tunnel sous la cour, des vélos, des tables et des chaises pour dessiner, un pont, une cabane.

Une réunion définitive prenant compte les modifications est fixée au 12 juin.

Une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque a eu lieu au mois d'avril afin de faire le point sur les demandes de subvention et les besoins pour les nouveaux locaux.

Au mois de Mai, une convention projet va être signée avec Conseil Savoie Mont-Blanc, ce qui va permettre de demander plusieurs subventions et notamment une concernant les équipements informatiques (ordinateur, logiciel ...).

Au mois de juin, une demande de subvention auprès du département sera à l'ordre du jour pour le mobilier de la bibliothèque (meuble, vidéoprojecteur, rideau pour occulter la lumière, bancs et patères dans le couloir).

Concernant le mobilier, un fournisseur a déjà transmis un devis. Les architectes vont également dessiner du mobilier et nous transmettre un chiffrage.

ADMINISTRATION GENERALE

• Délibération – Approbation d'une convention de projet pluriannuelle avec la Direction de la Lecture Publique du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB)

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune de Ballaison bénéficie pour la période 2023-2027 des services offerts par la Direction de la lecture publique du CSMB (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention-socle en date du 01/02/2023 (délibération n°3 du 01/02/2023)

Afin de bénéficier également d'un soutien financier pour les projets en lien avec le développement de la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides de la Direction de la lecture publique du CSMB et signer une convention de projets en sus de la convention-socle. Ce document décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et constitue une feuille de route du développement de la bibliothèque à moyen terme.

Ainsi, il est proposé de renforcer le partenariat avec le CSMB au travers d'une convention de projets qui permet à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention, selon ses besoins, dans les domaines de l'aménagement, du développement des collections, du développement du numérique, de l'informatisation, de l'action culturelle et/ou de l'aide à l'emploi qualifié.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de projets ci-annexée, valable pour trois ans à compter de la date de signature par le Président du CSMB,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention en lien avec le développement de la bibliothèque et à signer tous documents y afférant.

• Délibération – Demande de subvention – Conseil Savoie Mont-Blanc – Equipements informatiques et logiciel de gestion de la bibliothèque

Vu la convention de projet approuvée le 6 mai 2025,

Monsieur le Maire informe que le Conseil Savoie Mont-Blanc subventionne à hauteur de 30% pour les communes avec un montant plafond de 8 000 €, l'informatisation et les services liés à la gestion informatisée de la bibliothèque.

Dans le cadre de l'installation de la bibliothèque dans les locaux du nouveau groupe scolaire et au vu de l'obsolescence des équipements informatiques actuels, il est nécessaire de remplacer l'ensemble du parc informatique et le logiciel de gestion de la bibliothèque.

Le coût estimé de l'ensemble des équipements s'élève à 8 716,99 € HT soit 10 460,39 € TTC :

- 3 262 € HT pour l'achat du logiciel et de la formation correspondante,
- 3 195,49 € HT pour le matériel informatique (tablette, station bureautique, disque dur ...),
- 2 259,50 € HT pour un écran ainsi qu'un vidéoprojecteur.

Il est, dès lors, proposer au Conseil municipal de remplacer l'ensemble des équipements informatiques de la bibliothèque et de solliciter une subvention pour ce projet au Conseil Savoie Mont-Blanc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le remplacement du matériel informatique et du logiciel de gestion de la bibliothèque,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc une subvention au taux de 30% sur le coût HT de cette opération,
- **DIT** que tous les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette demande.

RESSOURCES HUMAINES

• Informations sur le personnel communal

Une personne a été recrutée au poste d'agent technique à compter du mois de juin pour une durée de 3 mois. Un renouvellement du contrat est envisagé au mois de septembre dans le cadre du départ en retraite de Jean-Claude BOCQUET.

Charline LAINE, adjointe à la Périscoll, quittera son poste au mois de juillet pour rejoindre la mairie de Carignan de Bordeaux. Un recrutement a été lancée en vue de son remplacement.

Deux postes d'ATSEM ainsi que deux postes d'animatrice et un poste d'adjointe à la Périscoll vont également être lancés dans le cadre des renouvellements des contrats.

AFFAIRES SOCIALES

• Concours de maîtrise d'œuvre – Projet de logements sociaux « Le clos Michel »

La commission d'appel d'offres des candidatures a eu lieu vendredi 18 avril.

21 dossiers de candidatures ont été examinés par la commission, sur la base des projets déjà réalisés par les équipes (architectes, économistes, bureau d'études ...).

3 candidats ont donc été retenus. Les services de Léman Habitat vont maintenant les informer de la décision de la commission de la date de remise des projets fixée au 25 juin.

Une 2^{ème} commission se réunira le 7 juillet pour examiner les différents projets. Des auditions des candidats sont fixées au 9 juillet.

Ils devront ensuite, transmettre leurs projets définitifs pour la fin août et une 3^{ème} commission se réunira le 3 septembre pour attribuer le concours de maîtrise d'œuvre.

Une fois l'attributaire connu, un permis de démolir sera transmis début octobre et un permis de construire au mois de novembre.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

• Délibération – Accueils périscolaires et extrascolaires – Approbation du projet pédagogique 2025/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'approuver le projet pédagogique pour les accueils périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2025/2026.

Le projet pédagogique présenté à l'assemblée délibérante est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet pédagogique pour les accueils périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2025/2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

• Délibération – Accueils scolaires, périscolaires et extrascolaires – Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'approuver le règlement intérieur des accueils scolaires, périscolaires et extrascolaires du Pélis'cool.

Le règlement intérieur présenté à l'assemblée délibérante est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur scolaire des accueils scolaires, périscolaires et extrascolaires du Pélis'cool tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil municipal remercie Emilie et son équipe pour l'ensemble du travail fourni tout au long de l'année et plus spécifiquement pour les demandes faites auprès de la CAF permettant au Pélis'cool de rendre un service de qualité aux enfants.

• Délibération – Accueils scolaires, périscolaires et extrascolaires – Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 :

TARIFS QF 2025-2026							
Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / repas	Restaurant scolaire / jour PAI	Accueil du soir / heure (goûter compris)	Vacance et mercredi Matin (repas)	Vacance et mercredi Journée (repas + goûter)	Vacance et mercredi Après-midi (goûter)
QF A : -400	3.60 €	1	2.50 €	3.69	13.38	15.47	8.09
QF B : entre 401 et 900	3.80 €	1		3.89	15.38	18.47	10.09
QF C : entre 901 et 1150	4.00 €	6.07		4.09	19.38	22.47	12.09
QF D : entre 1151 et 2000	4.20 €	6.37		4.29	21.38	24.47	14.09

QF E : + 2000	4.45 €	6.72		4.54	22.48	25.72	14.84
QF F : Communes extérieures	4.70 €	7.07		4.79	23.68	27.02	16.04

Afin d'harmoniser les tarifs par rapport aux communes voisines, Monsieur le Maire propose d'augmenter comme suit, le tarif QF : communes extérieures pour les mercredis et les vacances scolaires :

PROPOSITION - TARIFS QF 2025-2026							
Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / repas	Restaurant scolaire / jour PAI	Accueil du soir / heure (goûter compris)	Vacance et mercredi Matin (repas)	Vacance et mercredi Journée (repas + goûter)	Vacance et mercredi Après- midi (goûter)
QF A : -400	3.60 €	1	2.50 €	3.69	13.38	15.47	8.09
QF B : entre 401 et 900	3.80 €	1		3.89	15.38	18.47	10.09
QF C : entre 901 et 1150	4.00 €	6.07		4.09	19.38	22.47	12.09
QF D : entre 1151 et 2000	4.20 €	6.37		4.29	21.38	24.47	14.09
QF E : + 2000	4.45 €	6.72		4.54	22.48	25.72	14.84
QF F : Communes extérieures	4.70 €	7.07		4.79	26.75 au lieu de 23.68	30.85 au lieu de 27.02	19,20 au lieu de 16.04

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **FIXE** la tarification des services municipaux de la Pérés'cool pour l'année scolaire 2025 telle que proposée ci-dessus,
- **DIT** que cette tarification est applicable à compter du 1^{er} septembre 2025 et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil municipal fixant de nouveaux tarifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

• Information sur les évènements de la Pérés'cool

Les vacances de printemps étaient sur le thème « L'art fête le printemps », qui ont réuni une quarantaine d'enfant par jour, en moyenne.

Plusieurs activités ont été proposées :

- Une lecture de conte à la bibliothèque par Sylvie DETURCHE,
- Une grande chasse aux œufs a été organisée avec l'ASLB. 45 enfants de la Pérés'cool et 34 enfants de l'ASLB ont participé à cette animation où plusieurs ateliers étaient proposés. La Pérés'cool remercie son équipe, l'ASLB ainsi que les services techniques pour l'organisation.
- Une sortie à la ferme de Marin où les enfants ont pu visiter les locaux, fabriquer et ramener du pain et de la farine. Des jeux en extérieurs étaient également au programme.
- Un grand jeu avec tous les enfants le mercredi 30 avril après midi a clôturé le thème des vacances.

Une porte ouverte était organisée le vendredi 2 mai pour convier les parents à visiter le musée éphémère (présentation des bricolages et land art des enfants). Les familles ont beaucoup apprécié.

Les enfants du Pérés'cool ont réalisé une fresque pour commémorer le 8 mai 1945. Elle sera présentée lors de la cérémonie, le jeudi 8 mai à 19h15.

Le thème des mercredis jusqu'aux vacances d'été est « la croisière s'amuse » où chaque semaine un continent est découvert.

La porte ouverte de la Pérés'cool se déroulera le samedi 24 mai de 9h à 12h pour les enfants entrant à l'école en septembre. Au programme : petit déjeuner offert, visite des locaux, échange et jeux.

Les inscriptions pour la rentrée 2025 à la Pérés'cool auront lieu du 2 au 13 juin 2025.

AFFAIRES JURIDIQUES

Néant

URBANISME ET CADRE DE VIE

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Certificats d'urbanisme (a) : d'informations : (dossier instruit par la commune) :

Depuis le 07/03/2025 jusqu'au 25/04/2025 : 6 CUa déposés.

A compter du 11/10/2024, et suite à la confirmation de Thonon Agglomération consulté, nous n'instruirons plus les CU(a).

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 11/03/2025 : DP 74 025 25 00015 : Mme RUCHE Béatrice, 141 allée des Noisetiers 74890 FESSY, sur un terrain situé lieu-dit : « Blandé », zone agricole dédiée aux activités agricoles, **réalisation d'une serre maraîchère de 12 m X 6,5 X 2,5 m de haut, pour usage personnel.** **Décision de non opposition émise le 08/04/2025.**

Dépôt le 11/03/2025 : DP 74 025 25 00016 : Mme HASLER Ghislaine, Chez Agence Climat Energie, terrain situé 5 impasse du Vire, zone Ud du PLUi, **pose de 8 panneaux photovoltaïques, surface de 14,58 m2.** **Décision de non opposition émise le 08/04/2025.**

Dépôt le 21/03/2025 : DP 74 025 25 00017 : M. DUPONT Jérôme, chez APEM Energie, 827F route des Crapons, lotissement « Le Clos St Vincent », zone Ud du PLUi, **pose de panneaux photovoltaïques, surface de 39,80 m2.** **Décision de non opposition le 08/04/2025.**

Dépôt le 08/04/2025 : DP 74 025 25 00018 : Location Ballaison ETF, M. PATUREAU Eric, 1706 route de Thônes 74210 FAVERGES, pour une habitation située 22 impasse des Malys, le Veigeret, zone Uh du PLUi, **changement de la couverture de la toiture par des tuiles RAL 8004.** **Décision de non opposition émise le 25/04/2025.**

Modification de déclaration préalable (dossier instruit par la commune).

Dépôt le 11/03/2025 : DP modif 74 025 23 B0030 – M01 : M. JONNIAUX William, 212 A route du Veigeret, **modification de l'implantation de 2 poteaux d'un abri voitures autorisé le 15/05/2023**. Zone Ud du PLUi. **Décision de non opposition émise le 08/04/2025.**

Abrogation d'une déclaration préalable (dossier instruit par la commune).

Dépôt le 06/03/2025 d'une demande d'abrogation concernant la DP 74 025 25 00014 : EDF SOLUTIONS SOLAIRES, pour M. Mme DUPONT Jérôme et Armelle, 827F route des Crapons, **installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture, 16 modules, surface 31 m2**. Les travaux n'ayant pas commencé, **une décision d'abrogation a été émise le 14/04/2025.**

Dépôt le 08/03/2025 d'une demande d'abrogation concernant la DP 74 025 24 B0076 : EDF SOLUTIONS SOLAIRES, pour M. GAZEAU Thierry, habitation située 636C route des Hutins. **Installation d'un générateur photovoltaïque sur plan de toiture, surface 23 m2**. Les travaux n'ayant pas commencé, **une décision d'abrogation a été émise le 24/03/2025.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 02/12/2024 : PC 74 025 24 B0013 : M. LAQUE Christophe, 28 avenue du Bas-Chablais 74140 DOUVAIN, pour terrain situé au chemin de la Tuilière 74140 BALLAISON, zone Ud du PLUi : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Réalisation d'une maison individuelle R+1, toiture 4 pans, pente de toiture 40 %**. **Avis de la commission d'urbanisme : Aspect extérieur à améliorer avec la création d'ouvertures supplémentaires en façade**. Une demande de pièces complémentaires a été émise le 12/12/2025. Le pétitionnaire a répondu partiellement le 08/01/2025, puis le 06/02/2025. L'avis du service Eaux pluviales de Thonon Agglomération reste défavorable, demande de rectifier les plans concernés. **Le pétitionnaire a déposé les pièces manquantes le 25/03/2025. Arrêté d'accord émis le 03/04/2025.**

Dépôt le 07/02/2025 : PC 74 025 25 00003 – M. GUIGONNAT Cédric et Mme SOUFFLET Fanny, 595 route du Veigeret, lieu-dit : « vignes du Veigeret », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Réalisation d'une maison individuelle sur 2 niveaux, surface de plancher de 148 m2**. Dossier déclaré complet. **Arrêté d'accord émis le 13/03/2025.**

– Dépôt le 22/12/2024 : PC 74 025 24 B0015 : SAS HABERE d'Habère-Poche (74420), pour M. BUTTY Claude, sur une propriété sise 219 chemin de la Caserne, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud : zone urbaine dédiée à l'habitat : espace résidentiel peu dense. Bâtiment typique et historique. **Rénovation complète d'un bâtiment rural, création d'un logement**. (Un premier permis portant le N°74 025 24 B0009 a été refusé par arrêté du 25/11/2024). Une demande de pièces complémentaires a été émise le 20/01/2025. Le pétitionnaire n'y a pas répondu dans les temps. **Courrier de rejet tacite émis le 23/04/2025.**

Dépôt le 26/12/2024 : PC 74 025 24 B0016 : M. Mme VUERCHOZ Jean-Marc et Agnieszka, 120 chemin de la Tuilière, lotissement de Gevret-Nord, zone Ud, **Réalisation d'une maison individuelle type R+1, avec garage accolé, de 103,91 m2 de surface de plancher**. Une demande de pièces complémentaires a été émise le 16/01/2025. Le pétitionnaire a déposé des pièces complémentaires le 21/02/2025. **Arrêté d'accord émis le 13/03/2025.**

Dépôt le 10/01/2025 : PC 74 025 25 00001 – M. DARTIGUES Jean-Loup et Mme MONTELS-DARTIGUES Julie, terrain lieu-dit : « Les Moules », 1438 route des Crapons, lot B, partie en zone Ud – zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense et partie en zone agricole dédiée aux activités agricoles. **Construction d'une villa sur deux niveaux, surface de plancher de 144,28 m2**. Demande de pièces complémentaires émise le 21/01/2025. Le pétitionnaire a déposé des pièces le 08/02/2025. Emission le 13/02/2025 d'un nouveau courrier pour pièces complémentaires insuffisantes. **Le pétitionnaire a fourni les pièces manquantes le 19/03/2025. Arrêté de refus émis le 27/03/2025, la toiture est en bac acier et n'a pas l'aspect tuiles, le débord de toiture en façade Nord est de – de 1 m.**

Dépôt le 20/01/2025 : PC 74 025 25 00002 – M. KAYA Mehmet, terrain lieu-dit : « Champs Derrière », 186 impasse Jacquin, (propriété ORSAT Claude), partie en zone Ud et partie en zone agricole. **Construction de 2 villas individuelles de 75 m2 de surface de plancher chacune. Arrêté de refus émis le 14/03/2025.** Les déblais sont supérieurs à 2 m de hauteur et 2 accès ont été créés pour une seule propriété.

Permis de construire modificatif (Dossier instruit par Thonon Agglomération):

Dépôt le 27/02/2025 : PC 74 025 23 B0019 – M01 : SCI DE LA TUILIERE, M. MOISAN Pascal, permis initial obtenu le 28/11/2023, pour la réalisation de 2 villas sur un terrain situé section C, n°957 de 2419 m2. Lotissement de Gevret-Nord Zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense., **surélévation de 20 cm du rez-de-chaussée de la villa B, déplacement d'une fenêtre Villa B de la façade NE à la façade SE, Déplacement d'une baie vitrée de 92 à 107 CM du bord extérieur de la façade des villas A et B. Arrêté d'accord émis le 24/03/2025.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 28/11/2024 : DP 74 025 24 B0068 : Mme DARIOSECQ Eva, 46 chemin de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret-Nord », Zone Ud du PLUi, **abri de jardin.** Une demande de pièces complémentaires a été émise le 9/12/2024. **Le pétitionnaire n'ayant pas répondu dans le délai de 3 mois après réception, un courrier de rejet tacite a été émis le 20/02/2025.**

Dépôt le 05/12/2024 : DP 74 025 24 B0070 : Mme FONTANA Marie-José, 718 route des Crapons, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Ud du PLUi. **Réalisation d'une piscine de 25,55 m2.** Une demande de pièces complémentaires a été émise le 9/12/2024. **Le pétitionnaire a fourni les pièces manquantes le 07/03/2025. Décision de non opposition le 20/03/2025.**

Dépôt le 10/02/2025 : DP 74 025 25 00009 – Mme BRISSET Claire, 668 route des Crapons, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Uh : zone urbaine à dominante habitat – cœur de hameau dense et historique. **Réalisation d'un abri de jardin de moins de 5 m2, installation d'une pompe à chaleur.** Demande de pièces complémentaires émise le 21/02/2025. **La pétitionnaire a fourni les pièces manquantes le 09/04/2025. Décision de non opposition émise le 24/04/2025.**

Dépôt le 20/02/2025 : DP 74 025 25 00011 – M. ARESU Omar, 699 E route du Veigeret, lotissement : « Les Vignes du Veigeret », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Régularisation d'une véranda transformée en terrasse couverte : 12,06 m2.** Demande de pièces complémentaires émise le 27/02/2025. **Le pétitionnaire a déposé ces pièces le 04/03/2025. Décision de non opposition émise le 18/03/2025.**

Dépôt le 20/02/2025 : DP 74 025 25 00012 – M. GOBBER Antoine, 1037 chemin Pirolaine, lieu-dit : « Champs de la Vigne », zone Agricole dédiée aux activités agricoles. **Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture, surface de 16,22 m2. Décision de non opposition émise le 18/03/2025.**

Dépôt le 21/02/2025 : DP 74 025 25 00013 – Mme KADER Laura, 1 route des Voirons, lieu-dit : « Ballaison », zone urbaine à dominante habitat – centre-bourg historique avec mixité des fonctions et présentant une certaine densité. Zone de patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural. **Réalisation d'un portail et d'un portillon de 1,50 m de hauteur maximum. Décision de refus le 18/03/2025.** **Le portail doit être en retrait de 5 m par rapport au bord de la chaussée de la RD N°20 par mesure de sécurité.**

Dépôt le 06/03/2025 : DP 74 025 25 00014 – EDF SOLUTIONS SOLAIRES, pour M. Mme DUPONT Jérôme et Armelle, 827 F route des Crapons, lotissement : « Le Clos St Vincent », lieu-dit : « Vigne Lagdaille », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Installation de 16 modules photovoltaïques sur toiture, surface de 31 m2. Décision de non opposition le 20/03/2025. (Cette DP a été abrogée sur demande du pétitionnaire le 14/04/2025, voir ci-dessus).**

3- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 14/02/2025 : DIA 74 025 25 00001 : Maître GRILLAT Jean-François, notaire associé à BONS-EN-CHABLAIS (74890) pour Mme BOULENS Véronique, lieu-dit : « Les Chapons », Route des Fées, zone Uc : zone urbaine à dominante habitat – Espace de développement des communes périurbaines et des villages, et accompagnement des

pôles avec mixité des fonctions et devant présenter une certaine densité. Terrain à bâtir de 2 399 m². Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 21/11/2024.

Les DIA du numéro **74 025 25 00002** au numéro **74 025 25 00005**, soit 4 DIA, concernent des terrains non bâtis (Taillis) appartenant aux conjoints TURRETTINI, qui sont situés en zone naturelle et ne relèvent pas de l'exercice du droit de préemption sur les zones U et AU du président de Thonon Agglomération. Il s'agit d'un apport en société, au GFF de la forêt de Boisy.

Ces biens sont situés en zone de préemption du Département de la Haute-Savoie, ils sont situés en espace naturel sensible. C'est le Département 74 et le conservatoire du Littoral qui doivent se prononcer sur le DPU. Ils ont 75 jours pour le faire. Pour notre part, le maire de Ballaison a renoncé à son droit de substitution le 31 mars 2025 et l'a fait savoir à Me BIRRAUX Anthony, notaire de DOUVAIN qui gère le dossier.

Dépôt le 03/03/2025 : **DIA 74 025 25 00006** : Maître EUVRARD-BURDET M.Odile, notaire associée à BOEGE (74420), pour Mme MERCIER Brigitte, lieu-dit : « Les Moules », Les Crapons, zones Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense et zone A : agricole dédiée aux activités agricoles. Terrain à bâtir de 1377 m² Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 13/03/2025.

Dépôt le 03/03/2025 : **DIA 74 025 25 00007** : Maître GRILLAT J.François, notaire associé à BON-EN-CHABLAIS (74890), pour M. ARESU Angelo, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », 699E route du Veigeret, terrain bâti de 1065 m². Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 13/03/2025.

Dépôt le 20/03/2025 : **DIA 74 025 25 00008** : Maître DINGREVILLE Aurélie, notaire à PARIS (75009), pour Mme BIDAL Emmanuelle, lieu-dit : « Gevret-Nord », 111 impasse du Vire, zone Ud. Terrain bâti de 2000 m². Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 26/03/2025.

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

- Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 19h15 (rassemblement à 19h) devant le monument aux morts en présence notamment des jeunes sapeurs-pompiers de Douvaine, de la fanfare d'Ambilly et des enfants de l'école.

- Journée nature – 18 mai 2025

La journée nature se déroulera le dimanche 18 mai à partir de 8h30. Les stands et les animations seront répartis autour de la salle des fêtes et tout le long de l'impasse de Thénieres.

Un arrêté interdisant la circulation sur l'impasse de Thénieres va être pris.

- Cérémonie du 21 mai 1944

La cérémonie se déroulera devant la stèle à 10h30, le 24 mai prochain et sera suivie d'un vin d'honneur en mairie.

MOTIONS ET VCEUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission JEUNESSE ET ECOLES

Néant

- Commission ENVIRONNEMENT

La Nuit est Belle s'est déroulée le vendredi 11 avril et a été un vrai succès. 35 personnes accompagnées d'une quinzaine d'enfants ont participé à l'animation dans le hall de l'école sur le thème de l'astronomie (échange sur les notions d'univers, de galaxies, de systèmes solaire) et ont pu découvrir les photos prises par l'astro-photographe présent. Les participants se sont ensuite dirigés à l'extérieur pour utiliser la carte du ciel et observer les planètes et constellations. La commission souhaite remercier l'ensemble des participants et des intervenants.

- Commission INFORMATION ET COMMUNICATION

Le prochain écho de la colline sera distribué aux habitants au mois d'août. Les articles sont attendus au maximum le 30 juin.

- Commission VOIRIE ET RÉSEAUX

Néant

- Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Néant

- Commission ANIMATION ET CULTURE

Une réunion avec les organisatrices du marché vintage et le Sou des écoles a eu lieu pour faire le bilan de l'édition 2024, des fêtes de Noël. Le bilan étant positif, les organisatrices ainsi que le Sou souhaitent renouveler le marché vintage et le compléter par un marché de Noël plus traditionnel. Le programme est pour l'instant pas défini, la date quant à elle est fixée au 7 et 8 décembre prochain.

Un tournoi U7 aura lieu à Ballaison au stade, le jeudi 29 mai prochain.

L'ASLB souhaite organiser la Marche Rose avec d'autres associations pour l'édition 2025. Plusieurs associations ont été approchées (Sou des écoles, CCAS ...).

INTERCOMMUNALITE

- Délibération – Arrêt du projet du PLUI-HM – Avis du Conseil municipal – Complément à la délibération n°5 du 1^{er} avril 2025

Suite à la délibération n°5 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025, apportant son avis favorable au projet de PLUI- HM, avec quelques remarques, Monsieur le Maire souligne qu'il serait nécessaire d'y apporter un complément, concernant l'OAP BAL1 au chef-lieu :

« Le projet prévoit un gradient de densité de logements, avec installation de logements collectifs à proximité immédiate du chef-lieu, en R+1+c/att. maximum et une diminution progressive de la densité de logement, avec la distance au chef-

lieu, au travers de logements intermédiaires en R+1+c/att maximum, permettant de faire la transition avec l'espace agricole ».

- Il est nécessaire de prévoir uniquement des logements collectifs sur l'intégralité de l'OAP, terrain de 3100 m2 situé au cœur du chef-lieu. La transition avec l'espace agricole est maintenue avec la zone UC2 en contrebas de la parcelle.

« Un arbre a été identifié au cœur de l'îlot et doit être préservé ».

- Cet arbre identifié dans le plan général de localisation des OAP sur la commune n'est pas caractérisé comme arbre remarquable dans les documents graphiques du règlement du PLUI-HM. Sa position centrale sur la parcelle est gênante pour la construction de futures constructions, il n'est donc pas nécessaire de le maintenir comme arbre « à préserver ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **COMPLETE** la délibération n°5 du 1^{er} avril 2025 donnant un avis favorable au projet de PLUI-HM, avec quelques remarques,
- **DEMANDE** une modification de l'OAP BAL 1 comme suit :
 - Présence unique de logements collectifs et suppression des logements dits intermédiaires,
 - Suppression de l'arbre identifié et devant être préservé.

INFORMATIONS DIVERSES

• Repas Elus/personnel – 20 juin

Un repas réunissant l'ensemble des élus de la commune et du personnel communal aura lieu le 20 juin prochain. Le lieu ainsi que l'heure de rendez-vous seront communiqués sur les invitations, transmises d'ici quelques jours.

• Rapport d'analyse de la qualité de l'eau

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers.

Une copie sera également affichée en mairie.

• Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, il appartient à la commune d'élaborer la liste préparatoire des jurés d'assises. Cette liste est annuelle et doit être envoyée au greffe du tribunal judiciaire d'Annecy.

Le nombre de jurés à tirer au sort est établi par le préfet de la Haute-Savoie. Pour Ballaison, la liste préparatoire doit faire apparaître 3 personnes. Les personnes tirées au sort seront informées par courrier.

• Dépôt de pain – Un brin d'ici

A compter du 1^{er} juin, un dépôt de pain d'un Brin d'ici (Massongy) se fera à la Framboiseraie. Une publication de la Framboiseraie sera relayée par la commune pour informer la population de cette nouveauté.

• Conseil municipal de juillet

Le conseil municipal de juillet initialement prévu le 1^{er} juillet aura lieu le 8 juillet à 19h.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 3 juin 2025

Clôture de la séance à 22h00

Le secrétaire de séance
Michèle NEYROUD



Le Maire
Christophe SONGEON

